



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 95511

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la question de la bonification de campagne double pour les anciens combattants de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Suite à une précédente question écrite sur ce thème, qui s'ajoutait à celles de nombreux autres parlementaires, il avait bien voulu répondre que des analyses juridiques complémentaires étaient en cours afin d'orienter la décision du Gouvernement. Or, le monde combattant vient d'apprendre avec stupeur que le Conseil d'État n'a jamais été saisi de cette question, notamment suite au rapport de M. François Gal, inspecteur général des affaires sociales, concernant la campagne double. Selon les informations de nombreuses associations d'anciens combattants, un courrier daté du 7 avril 2006 et signé de M. Renaud Denoix de Saint Marc, vice-président du Conseil d'État, aurait confirmé cette absence. Cette annonce va à l'encontre des déclarations du Gouvernement du 21 juillet 2004 sur la commande d'une étude à M. François Gal de l'IGAS à l'occasion de laquelle il avait affirmé avoir saisi le Conseil d'État afin de valider cette action sur le plan juridique. Par ailleurs, elle souhaite lui rappeler que le rapport cité n'a toujours pas été présenté aux parlementaires, ce qui ne saurait être une situation compatible avec sa volonté affichée de faire avancer ce dossier et ainsi de réparer l'injustice faite aux anciens combattants. Dans ces conditions, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre afin de mettre enfin en place, et le plus rapidement possible, la bonification de campagne double pour les combattants d'Algérie et de Tunisie.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Il évoque notamment les délais de transmission du rapport de M. Gal vers le Conseil d'État. Le ministre rappelle que c'est à sa demande que M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a indiqué que le Gouvernement saisissait pour avis le Conseil d'État. Cette transmission, effectivement différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui auront été remis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95511

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 2006, page 5591

Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7291